

Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 18

Séance du 28 février 2022
Sous la présidence de M. Bernard EGLES, Maire

Membres présents

Christiane Higi - Jean-Luc Jaeger - Nicole Osswald - Henri-Pierre Gangloff -
Brigitte Forler - Julien Bourget - Laurence Vilain - Jean-Luc Cherioux -
Aurélié Fickinger - Daniel Barral - Valérie Stoll - Lionel Schneider - Fabienne
Kandel - Alexandre Lorentz - Olivier Keime - Brigitte Huck - Pascal
Schlichter

Absents excusés

Mélissa Lapp (pouvoir donné à Aurélié Fickinger)

Absents

DCM 08/2022 : Révision du plan de financement pour l'opération de construction d'un
groupe scolaire

*M. le maire expose au conseil municipal qu'en amont du lancement du chantier de construction
du nouveau groupe scolaire communal le plan de financement de l'opération doit être révisé et
propose au conseil l'adoption du plan de financement suivant :*

Dépenses		Recettes	
Travaux	4 111 256.25 €	DETR	579 831 €
Maîtrise d'œuvre	475 000 €	Collectivité européenne d'Alsace	100 000 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage	69 400 €	ADEME	31 119.30 €
Contrôle technique	9 960 €	Emprunt	4 000 000 €
Coordination Sécurité et protection de la santé	11 880 €	Autofinancement	227 844.12 €
Ordonnancement et pilotage du chantier	45 780 €	FCTVA	969 137.08 €
Mobilier	200 000 €		
TVA	984 655.25 €		
Total	5 907 931.50 €	Total	5 907 931.50 €

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-29 ;
Vu la délibération n°06/2021 du conseil municipal en date du 25 janvier 2021 approuvant
l'avant-projet définitif de la construction d'un groupe scolaire et son plan de financement
initial ;

Vu la délibération n°DCM 46/2021 du conseil municipal attribuant les marchés publics de travaux de la construction

Vu la délibération n°07/2022 du conseil municipal en date du 28 février 2022 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2022 ;

Considérant les différents cofinancements alloués au projet par la Préfecture du Bas-Rhin, la Collectivité européenne d'Alsace et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ;

Entendu l'exposé du maire ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal
À l'unanimité des suffrages exprimés
Avec 3 abstentions

Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus énoncé ;

Charge le maire de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Mittelhausbergen, le 28 février 2022

Bernard EGLES,
Maire

